ÉCOLE DE CONDUITE JULES FERRY (ECJF)

Déclaration des moyens pédagogiques, techniques et humains
Critère 4.1 – Label qualité des formations au sein des écoles de conduite

L'École de conduite Jules Ferry déclare disposer de moyens pédagogiques, techniques et humains adaptés aux formations proposées.

1. Parc de véhicules

- 7 voitures destinées à l'apprentissage de la conduite automobile ;
- 11 motos destinées aux formations deux-roues ;
- 3 scooters de 125 cm³ ;
- 3 scooters de 50 cm³.

2. Matériel et supports pédagogiques

- Un simulateur de conduite ;
- Du matériel informatique pour les activités pédagogiques et administratives ;
- Un accès aux plateformes numériques d'entraînement au code de la route ;
- Des DVD de cours et de tests (code B et moto) ;
- Des cartes murales REMC ;
- Des ouvrages pédagogiques : livres, livrets et fiches.

3. Locaux

- Une salle de code ;
- Un espace d'accueil et d'information des élèves ;
- Des locaux pédagogiques dédiés à la formation.

4. Moyens humains

- 5 enseignants de la conduite et de la sécurité routière, dont 4 intervenant en formation automobile et moto et 1 intervenant en formation automobile.

5. Adéquation des moyens aux formations

Ces moyens permettent l'accueil, la préparation théorique, la formation pratique et le suivi pédagogique des élèves. Les enseignements sont assurés dans le respect des qualifications et autorisations requises pour les catégories enseignées.

Fait à Saint-Cergues, le : 3/11/2026.....

Signature et cachet de l'établissement :

